



parcscanada.gc.ca

L'observation des animaux sauvages – petits conseils de sécurité!

Apercevoir des animaux sauvages dans le parc peut s'avérer une expérience excitante et enrichissante, mais n'oubliez pas :

- tous les animaux sauvages peuvent se révéler dangereux;
- ne tentez jamais de vous approcher d'un animal sauvage, de le nourrir ou de l'attirer vers vous, peu importe sa taille;
- demeurez toujours à une distance sécuritaire d'un animal sauvage (entre 30 et 100 mètres).

Avertissez immédiatement le personnel du parc si vous apercevez un ours, un cougar, un loup ou un coyote.



Merci! Parcs Canada et les autres campeurs apprécient les efforts que vous faites pour garder votre emplacement « propre ». À l'avenir, mettez en pratique ce que vous avez appris ici dans les autres terrains de camping : nous avons tous un rôle à jouer pour garantir notre sécurité et préserver le caractère naturel des animaux sauvages.

Renseignements :
parcscanada.gc.ca/ours-info

Also available in English

Imprimé sur du papier recyclé
Imprimé en 12 • 2013

LE PROGRAMME DE « camping propre »



A. Atiyah



Le partage d'un écosystème

Vous campez dans un habitat faunique.

Pour survivre, les animaux ont besoin de chaque parcelle de ce territoire. Leurs corridors de déplacement, leurs sources naturelles de nourriture, leurs lieux de reproduction et leurs aires de repos ne respectent pas nécessairement les limites du terrain de camping! Vous êtes donc en tout temps susceptibles de vous retrouver face à face avec un animal sauvage. Prêtez attention à ce qui vous entoure, en particulier au crépuscule et à l'aube, ou lorsque vous vous trouvez dans des secteurs où la végétation est dense. Il peut être dangereux, par exemple, de surprendre un ours alors qu'il est occupé à se nourrir d'aliments d'origine naturelle, comme des baies.

Bienvenue!

Ce terrain de camping se trouve dans un endroit tout particulier : un parc national. Nous partageons ce territoire avec des animaux sauvages (y compris des ours noirs, des grizzlis, des cougars, des loups, des coyotes, etc.) dont la survie dépend de l'état des lieux.

Un programme de « camping propre » a été mis en œuvre dans ce terrain de camping. Cela signifie que les employés du parc et les campeurs font, ici, des efforts particuliers pour s'assurer de ne jamais laisser sans surveillance, à n'importe quel emplacement, quoi que ce soit qui puisse attirer les animaux sauvages. Le programme de « camping propre » a été adopté pour garantir votre sécurité et pour préserver le caractère naturel et la vie des animaux sauvages de nos parcs nationaux.

Comment garder le terrain de camping « propre »

En campant ici, vous acceptez la condition suivante : Tous les aliments et autres objets connexes dont vous ne vous servez pas doivent être rangés dans un véhicule, une remorque ou une autocaravane à parois rigides, ou dans les casiers d'entreposage pour aliments du terrain de camping (une tente ou une tente-caravane ne constitue pas un lieu de rangement acceptable).

Cette politique s'applique dès que vous n'utilisez pas ces objets, ainsi que pendant votre sommeil ou lorsque vous laissez votre emplacement sans surveillance, même pour un bref instant.

Lorsque vous quittez votre emplacement, vous pouvez laisser du mobilier de camping à l'extérieur (p. ex. chaises de jardin, lanternes et tentes).



Attention propriétaires d'animaux de compagnie! Tenez vos animaux en laisse en tout temps et ne les laissez jamais à l'extérieur sans surveillance, surtout la nuit. Ils pourraient attirer des carnivores comme des ours, des cougars, des loups ou des coyotes, et même se faire attaquer.

Si votre emplacement n'est pas « propre »...

Les employés du parc effectuent régulièrement des patrouilles pour vérifier que les campeurs ne laissent rien à leur emplacement qui puisse attirer les animaux sauvages.

Si vous revenez à votre emplacement et que vous ne trouvez pas certains objets que vous aviez laissés sans surveillance, vérifiez si les employés du parc ont laissé un avertissement écrit. Vous y trouverez d'autres instructions.



Les campeurs qui ne se conforment pas aux exigences du programme de « camping propre » courent le risque de se voir retirer leur permis de camping sans remboursement et d'être accusés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de ses règlements d'application.



Tout ce qui possède une odeur ou peut être considéré comme une source de nourriture peut attirer des animaux sauvages à votre emplacement de camping.

Ne laissez jamais L'UN OU L'AUTRE des objets suivants sans surveillance à votre emplacement de camping :

- glacières – pleines ou vides;
- nourriture – dans des contenants ouverts ou fermés;
- déchets ou emballages;
- vaisselle ou ustensiles de cuisson;
- nourriture ou bols pour animaux de compagnie;
- bouteilles et conserves;
- barbecues;
- TOUT objet ayant servi à préparer des aliments.

Lorsque des gens laissent de la nourriture à l'extérieur, les ours et les autres animaux peuvent perdre leur crainte naturelle de l'être humain. Les animaux qui s'habituent à la nourriture humaine représentent un danger pour la sécurité du public et doivent parfois être abattus. En gardant votre emplacement de camping « propre », vous jouez un rôle important : vous contribuez à empêcher la création d'« animaux à problèmes ».

Il nous appartient d'assurer la survie à long terme des animaux sauvages.